

N° 641 / Novembre-Décembre 2018

Tribunes

Entretien avec Jean-Bernard Lévy,
président-directeur général d'EDF

Taxes, règlements... et gilets jaunes
Jacques Maire

Articles

La coopération énergétique avec la Chine, entre yin et yang
Michel Derdevet

**Le mécanisme de capacité, instrument économique
de la sécurité d'approvisionnement en électricité**
Patrice Bruel

**Autoconsommation collective :
la question du partage et de la gestion des données personnelles**
Léa Thonat

Connaître les usages électriques résidentiels : un enjeu majeur
Guillaume Binet, Jean-Michel Cayla

**Le soutien à l'éolien terrestre en France (2008–2017) :
des effets redistributifs territorialisés**
Hadrien Bajolle

Rubriques

Ma thèse en une page
Martin Leurent

Regards sur la Pologne

L'agenda de la revue, dans la bibliothèque de la revue, nouvelles du monde...

La coopération énergétique avec la Chine, entre yin et yang

Michel Derdevet*

@71904

À la veille de la COP24, la France et la Chine viennent de renouveler leur « engagement politique commun en vue de la mise en œuvre effective et transparente de tous les aspects de l'accord de Paris ». Cette vision partagée est essentielle venant d'un pays qui sera demain l'un des grands acteurs mondiaux du nucléaire et des EnR. Mais ces convergences de vues ne doivent pas obérer la stratégie globale chinoise d'influence en matière d'infrastructures énergétiques. Les nombreuses prises de participations, réalisées unilatéralement, dans de nombreux réseaux énergétiques européens, renvoient à la nécessité de bâtir désormais un vrai partenariat réciproque, transparent, juste et équilibré.

Il y a quarante-cinq ans, Alain Peyrefitte interpellait brillamment l'opinion publique française, dans un essai resté célèbre, sur l'émergence d'un nouvel acteur économique et politique stratégique de premier plan, la République Populaire de Chine.

En écho, nous avons nous-même souligné cette émergence dans un article paru, en 2004, dans *La Revue de l'Énergie*, intitulé « Quand la Chine électrique s'éveille ».

Mais aujourd'hui, si l'on devait reformuler la question, ne pourrait-on titrer, au choix : « Quand la Chine s'est éveillée » ou « Quand l'Europe tremblera » ?

En effet, en quelques décennies, le dialogue énergétique entre l'Europe et la Chine s'est passablement inversé, la terre de Confucius apparaissant de plus en plus comme LE centre d'impulsion majeur des politiques énergétiques mondiales.



Acteur central de l'accord climatique de Paris, la Chine confirme aujourd'hui son dynamisme énergétique, représentant plus de 30 % de l'accroissement mondial de la demande.

Mais le recours massif au charbon pour la satisfaire fait que les niveaux de pollution y sont très préoccupants, et que la Chine est le premier émetteur mondial de GES. Dès lors, son ambition est de produire rapidement, d'ici 2030, une électricité décarbonée à 50 %.

En matière nucléaire, cela supposera à cet horizon entre 120 et 130 GW de puissance installée supplémentaire, soit le double de

* Institut d'Études Politiques de Paris – Collège d'Europe de Bruges (cf. biographies p. 72).

son parc actuel (et du parc français). La Chine pourrait ainsi concentrer dans une décennie jusqu'à 80 % des nouveaux chantiers nucléaires engagés à travers le monde.

Mais la Chine investit aussi, massivement, dans la production d'énergies renouvelables. Elle est déjà, et de loin, au 1^{er} rang mondial pour la production hydroélectrique (28,6 % du total mondial en 2016), la surface de capteurs solaires thermiques (71 % du total mondial), la production éolienne (24,8 % de la production mondiale) et le solaire photovoltaïque (32 % de la puissance installée photovoltaïque mondiale en 2017). Et la dynamique est exponentielle : pour la seule année 2017, sur les 98 GW de photovoltaïque installés dans le monde, 53 l'ont été en Chine. Et son ambition pour la décennie à venir est d'aller au-delà, et d'augmenter de 65 GW/an sa puissance PV installée et de 35 GW/an sa puissance éolienne installée.

La Chine a donc des capacités énergétiques, une taille et une puissance financière incommensurables, et déploie aujourd'hui une ambition énergétique mondiale, multiénergies et de longue haleine.

Forte de cette puissance et de ce dynamisme, la Chine a conçu dès 2015 une vraie stratégie de présence dans les infrastructures, prenant des participations stratégiques dans de nombreux réseaux énergétiques, notamment sur le vieux continent... au risque de donner parfois l'impression d'une expansion trop affirmée !

Quelquefois « diabolisé », ce sujet ne peut être totalement évacué. C'est dans ce cadre que nos coopérations avec l'empire du Milieu devront désormais être examinées, sans naïveté, avec une grande lucidité sur leurs enjeux (qui dépassent largement le champ des relations Europe – Chine), et dans un souci permanent d'équilibre et de réciprocité.

À l'origine, une coopération nucléaire civile... qui reste d'actualité

La France a été pionnière et visionnaire dans sa coopération nucléaire avec la Chine. Suite à un premier accord, signé en 1982, cette coopération s'est concrétisée à de nombreuses reprises. Parmi les faits marquants, citons la réussite des deux centrales de Daya Bay et Ling'ao, mises en service respectivement en 1994 et 2002. Et notons que les transferts de technologie qui ont accompagné ces contrats permettent à la Chine d'avoir désormais un parc de centrales en construction reposant à 85 % sur la technologie française.

Plus récemment, dans un environnement diversifié et très concurrentiel où de nombreux autres acteurs internationaux sont désormais présents, le gouvernement chinois a choisi la technologie française pour deux réacteurs européens EPR (*Evolutionary Power Reactor*) à Taishan, dans la province du Guangdong, dont le premier a été mis en service le 6 juin 2018.

L'étape d'après consiste dans l'engagement de CGN (China General Nuclear) auprès d'EDF pour la construction et l'exploitation de deux réacteurs EPR à Hinkley Point au Royaume-Uni, avec deux autres en perspective à Sizewell et deux HPR, le modèle Hualong One chinois, à Bradwell.

Cette relation privilégiée dans le domaine nucléaire civil est essentielle, car le nucléaire a, comme évoqué supra, un avenir en Chine, et au-delà. L'objectif de décarboner une électricité produite encore aujourd'hui pour près de 70 % avec du charbon – provoquant une pollution urbaine désastreuse et une contribution majeure au changement climatique – pourrait passer à l'horizon 2050 par l'exploitation d'une centaine de réacteurs nucléaires, voire plus si la Chine souhaite obtenir une électricité massivement décarbonée. Ce qui ferait de très loin de ce pays l'acteur dominant de l'industrie nucléaire mondiale, avec la Russie.

La coopération énergétique avec la Chine, entre yin et yang

Cette stratégie nucléaire chinoise de long terme peut s'inspirer du modèle historique français : combustible usé retraité, usage du MOX (mélangeant plutonium et uranium appauvri), produits de fissions vitrifiés (comme à la Hague, dans la perspective d'un enfouissement géologique) et développement de réacteurs dits « rapides », dans la perspective, lointaine, d'une raréfaction de l'uranium naturel.

Et il sera essentiel dans cet esprit que la France et l'Europe trouvent toute leur place dans la « sinisation » inévitable des process et technologies opérés. Car le marché et les coopérations offertes par la Chine apparaissent comme indispensables si nous souhaitons maintenir et prolonger l'influence de notre technologie nucléaire, en particulier en ce qui concerne les savoir-faire industriels.

À cette aune, on peut apprécier positivement, moins d'un an après la visite d'État en Chine du président Macron, que le Premier ministre Édouard Philippe ait pu finaliser en juin à Pékin le protocole d'accord commercial noué entre Orano Projets, la filiale d'ingénierie du spécialiste du nucléaire Orano (ex Areva) et son partenaire chinois CNLA, filiale de la China National Nuclear Corporation (CNNC), pour les travaux préparatoires d'une usine de recyclage en Chine, qui pourrait voir le jour d'ici 2030.

Mais la coopération sino-française en matière nucléaire ne doit pas masquer les nombreux enjeux ouverts par l'initiative des « Nouvelles Routes de la soie ».

Le rêve d'une interconnexion eurasiatique

Une vision géopolitique globale sous-tend en effet la stratégie électrique chinoise : créer une interconnexion à grande échelle des réseaux de transport électriques depuis la Chine jusqu'en Europe.

Le déploiement de lignes à ultra-haute tension à courant continu (UHV-DC) en Chine, qui est une nécessité pour couvrir un territoire aussi grand, pourrait également s'appliquer pour la constitution d'un « pont électrique » terrestre entre l'Europe et l'Asie. Tel est en tout cas le rêve de State Grid Corporation of China (SGCC), mis en avant notamment lors de la conférence d'août 2012 du Conseil international des grands réseaux électriques (CIGRE) : relier les zones de production électrique de Chine occidentale et d'Asie centrale au marché de consommation européen par un système à ultra-haute tension (de 800 à 1 100 kV) de plusieurs milliers de kilomètres.

Il s'agit en ce sens de continuer la partie terrestre du projet BRI (*Belt and Road Initiative*, ex-OBOR) dit de « nouvelles routes de la soie », par une connexion électrique de grande ampleur, arrimant de fait plus encore l'Europe à la Chine. Par la volonté de délocaliser, partiellement du moins, la production électrique hors du continent européen vers l'ouest de la Chine, Pékin entend de fait créer une coopération électrique naturelle ne tenant plus aux approvisionnements en matières premières, mais bien à l'électricité elle-même, conçue dans cette optique comme une commodité non substituable.

En parallèle, depuis le milieu des années 2000, la Chine, via différents acteurs (entreprises et fonds publics), s'est lancée dans une politique globale d'achats d'actifs économiques stratégiques sur toute la planète. Le *Chinese Investment Tracker* de la Heritage Foundation laisse ainsi apparaître la focalisation des acteurs chinois vers le secteur de l'énergie. Sur un total de 1 778,41 milliards USD investis dans le monde, entre 2005 et 2017, par la Chine, 663,13 milliards l'ont été dans le secteur de l'énergie, soit 37 % du total ; et environ 10 % du montant de ces investissements énergétiques est tourné vers le continent européen, soit près de 65 milliards USD sur cette période de 12 ans.

Le secteur de l'énergie, privilégié depuis longtemps, eu égard notamment aux besoins

critiques de la Chine en matière d'approvisionnements en hydrocarbures, voit ainsi depuis le début des années 2010 une multiplication des investissements vers les systèmes de production, de transport et de distribution de l'électricité, suivant les priorités fixées par Pékin.

En Europe, la principale structure active dans les rachats d'actifs du domaine du transport et de la distribution d'électricité est l'entreprise d'État State Grid Corp. of China (SGCC). Celle-ci est considérée au niveau mondial comme l'une des entreprises les plus riches et les plus puissantes, se positionnant deuxième au classement Fortune Top 500, tous pays et secteurs confondus. Principal opérateur de réseau électrique chinois, couvrant 80 % du pays, SGCC, détenue à 100 % par l'État chinois, réalisait en 2016 un chiffre d'affaires de 363 milliards USD, lui offrant des capacités économiques sans pareilles dans le monde des opérateurs électriques. En outre, l'entreprise possède la majorité des parts du fonds d'investissement Yingda International Trust, lui offrant une capacité d'action sur les marchés bien plus importante que les autres grands acteurs du transport et de la distribution d'électricité.

Au-delà de SGCC, d'autres acteurs énergétiques chinois sont présents en Europe dans des rachats d'actifs relevant du transport ou de la distribution d'énergie. La société étatique Three Gorges Corp., instituée pour la gestion du barrage éponyme, qui s'est rapidement diversifiée dans la gestion d'actifs à l'étranger – en partie au travers de sa filiale China International Water and Electric Corp. –, a ainsi été à l'origine de l'acquisition de 20 % de l'énergéticien portugais EDP. Une kyrielle de fonds souverains et de structures d'investissements opèrent aussi, avec le même objectif. Parmi les plus actifs, State Administration of Foreign Exchange Investment fund (SAFE), qui est la branche d'investissement de l'agence de contrôle des changes internationaux. SAFE a été le premier des fonds souverains chinois à prendre part aux opérations d'achat d'actifs électriques en Europe avec l'achat de 3 %

de l'électricien national italien Enel, en 2014. Toutefois, c'est avec China Investment Corp., premier fonds souverain chinois en termes de capitalisation, que les investissements financiers les plus importants se sont produits, notamment l'achat de 11 % du réseau de transport électrique du Royaume-Uni.

Une nouvelle carte européenne ?

La cartographie des investissements réalisés par les acteurs chinois laisse apparaître une concentration, pour le moment, dans les pays d'Europe du Sud. Profitant de la crise économique profonde du début des années 2010, tangible en Grèce, au Portugal et en Italie, les investissements chinois ont répondu aux besoins de liquidité de ces États, leur permettant d'acheter des participations importantes dans les secteurs jusque-là « souverains » du transport et de la distribution d'électricité.

Le premier pays concerné a été le Portugal, avec le rachat de REN, transporteur électrique national, par SGCC. Cette opération a eu lieu en 2011, en même temps que celle concernant EDP, producteur national d'électricité, racheté à 20 % par China Three Gorges Corp, et maintenant sur les rangs pour absorber la compagnie portugaise.

En 2014, le mouvement suivant de SGCC porta cette entreprise vers l'Italie, où elle s'associa avec l'État italien en achetant 35 % du fonds CDP Reti de la Caisse des dépôts italienne. Grâce à cette participation importante, SGCC obtint une minorité de blocage sur les activités de SNAM (opérateur du réseau gazier) et Terna (gestionnaire du réseau de transport d'électricité). Terna est d'ailleurs également présent dans d'autres pays, comme le Monténégro où elle possède 100 % de Terna Crna Gora, et détient des positions minoritaires ou majoritaires dans des entreprises de transport et distribution au Brésil, au Chili, au Pérou, en Tunisie et en Belgique. SGCC a par ailleurs continué son développement dans les réseaux en Grèce par l'acquisition en 2016 de 24 % du gestionnaire du réseau de

transport d'électricité national, ADMIE, à l'État grec, suivi de l'achat de 75 % du groupe privé Copelouzos, devenant de fait l'acteur incontournable du transport et de la distribution en Grèce.

En privilégiant le Portugal, l'Italie et la Grèce – des rachats ont été opérés en Espagne, mais sur d'autres segments –, les entreprises et fonds chinois se sont d'abord positionnés dans des économies en difficulté de l'Union européenne.

Mais aujourd'hui, d'autres pays sont concernés : China Southern Power Grid a ainsi acquis cet été 25,48 % d'Encevo S.A, la société holding qui pilote au Luxembourg le fournisseur d'énergie Enovos et l'opérateur de réseau Creos, gestionnaire des infrastructures électriques et gazières du Grand-Duché.

Il faut rajouter à cette chronique certains investissements tentés, mais non finalisés, à l'exemple de la tentative d'achat de 14 % du distributeur d'électricité belge Eandis en 2016, dont la ville d'Anvers a finalement bloqué la transaction ou celle de REE en Espagne en 2012. De même, d'autres tentatives ont récemment échoué à l'image de l'offre d'achat de State Grid Corp. pour l'entreprise allemande 50 Hz (couvrant le territoire de l'ex-RDA), l'un des quatre principaux transporteurs d'électricité en Allemagne, bloquée in extremis sur intervention des plus hautes autorités allemandes.

En offrant des sommes importantes pour des actifs le plus souvent sous tutelle de l'État (REN, CPD Reti, Public Power Corp.), les acteurs chinois ont acquis *de facto* une capacité d'influence non négligeable au niveau de chaque État concerné.

De plus, cela leur permet de multiplier les canaux de *monitoring* concernant les orientations de politique publique de l'électricité au niveau européen.

Les technologies critiques mises en balance

Le 13^e plan pour la Science et la Technologie présenté par l'administration chinoise en 2015 ne fait pas mystère de la place critique accordée aux technologies énergétiques. Le secteur est d'ailleurs considéré, au titre de ce plan, comme l'un des 7 secteurs-clés de développement technologique pour le pays. Depuis, il est important de noter les efforts qui ont été accomplis par les entreprises et structures d'État chinoises afin de mettre en œuvre le déploiement de nouvelles solutions technologiques, notamment dans la perspective d'une volonté de transition énergétique nationale. La Chine fait ainsi partie des premiers pays à se doter d'un système généralisé de compteurs intelligents, là aussi première étape de la mise en place d'un *smart grid* national.

Il est également important de noter que la Chine détient une grande majorité (95 %) de la production mondiale de métaux et terres rares nécessaires à la transition énergétique, ce qui lui donne par exemple, dès à présent, une position dominante sur le marché émergent du stockage de l'électricité, au niveau des véhicules d'abord, mais aussi en matière de stockage de grande capacité sur et hors-réseau. Les alliances économiques au sein du secteur énergétique en Chine sur ce sujet particulier manifestent d'ailleurs d'une part la volonté des acteurs de l'électricité, à commencer par State Grid, de se positionner et, d'autre part, le glissement progressif des producteurs de batteries vers un niveau plus important de production et de technologies. Comme l'observe justement Nicolas Mazzucchi (in *Transition énergétique et numérique : la course mondiale au lithium*), le producteur national de batteries CALB, lui-même filiale de l'avionneur d'État AVIC, dispose ainsi de partenariats avec des entreprises du secteur de l'électricité comme State Grid et China Southern Power Grid.

La multiplication des dépôts de brevets est également le signe d'une orientation globale de la Chine vers la domination du marché

des technologies de stockage électrique – en particulier les batteries au lithium – pour résoudre, partiellement du moins, l'équation énergétique du pays.

Outre les technologies liées au stockage, les entreprises chinoises du secteur de l'énergie se sont également montrées extrêmement actives sur la question des réseaux intelligents par le savoir-faire des entreprises des télécommunications et de celles en charge de la gestion des réseaux électriques. La présence des organismes d'État chinois dans le secteur des télécommunications en Europe, ainsi que la volonté de la Chine de devenir un acteur normatif sur ce domaine, ne sont pas des nouveautés et il est fort probable que la convergence entre les réseaux électriques et les technologies de l'information et de la communication, nécessaires aux *smart grids*, soit facilitée. Le capitalisme d'État chinois, même s'il laisse une certaine latitude aux firmes, n'est pas moins fortement prescriptif sur les technologies considérées comme clés, au titre desquelles les réseaux électriques intelligents apparaissent clairement dans les documents stratégiques chinois.

Enjeux et recommandations

Le constat ainsi posé, plusieurs enjeux d'ordre géopolitique se détachent, à la fois en termes de sécurité pour l'Europe et de réciprocity de ses échanges avec la Chine.

Un enjeu de sécurité pour l'Europe

Les rachats de multiples opérateurs de transport, mais aussi de distribution électrique relèvent, à grande échelle, d'un enjeu de sécurité énergétique continentale, notamment avec l'interconnexion de plus en plus poussée au niveau transfrontalier. Plusieurs transporteurs et distributeurs majeurs sont maintenant, de manière partielle ou totale, sous la dépendance d'un État extraeuropéen, au travers de divers mécanismes économiques ou financiers. Cette situation peut apparaître préoccupante en cela qu'elle révèle la situation de

fragilité économique d'un secteur électrique européen fragmenté. La volonté affichée de Pékin de s'orienter vers une intégration électrique au niveau eurasiatique risque d'induire, de fait, un partage de la sécurité énergétique et une orientation a priori des politiques énergétiques des États membres vers la Chine plutôt que vers d'autres acteurs. En se positionnant en bout de chaîne électrique, les entreprises d'État chinoises disposent ainsi d'un levier particulièrement important, eu égard notamment à l'évolution de l'ensemble du secteur énergétique européen.

Le second constat est d'ordre « technorèglementaire ». La récupération des savoir-faire technologiques des entreprises européennes sur la question des réseaux électriques intelligents se couple ici avec la possibilité d'une pression réglementaire vers une normalisation extraeuropéenne.

De ces constats, plusieurs recommandations apparaissent. D'une part, la nécessité de reconsidérer la politique de libéralisation des réseaux menée au travers des différents règlements et directives adoptés depuis plus de vingt ans. L'enjeu de l'indépendance, à la fois technologique et géopolitique de l'Europe devient aujourd'hui prioritaire au regard des implications potentielles de multiples acteurs étrangers. Certes, la politique menée depuis de nombreuses années répond à l'essence même de l'ouverture économique du marché européen, mais ne risque-t-elle pas *in fine* de fragiliser à la fois la cohésion et la sécurité de l'Union ? Dans certains États, comme la France ou l'Espagne, la puissance publique conserve encore une part majoritaire dans les réseaux de transport d'énergie, ce qui a, pour le moment, protégé ceux-ci et garanti leur indépendance. Et grâce à cette emprise du public, l'Espagne a ainsi pu éviter en 2012 le rachat de REE (Red Electrica de Espana), malgré des offres économiquement très avantageuses. Mais pour combien de temps ?

Face à cette situation d'un éclatement profond du secteur du transport et de la distribution, consubstantielle à une politique de

libéralisation voulue et décidée au plan communautaire, ne faudrait-il pas privilégier une concertation et des coopérations industrielles plus poussées à l'échelle européenne ? Continuer à interdire, de manière parfois aveugle, sous prétexte de protection des consommateurs européens, des concentrations entre acteurs du vieux continent, n'est-ce pas assurer à coup sûr la promotion d'oligopoles étrangers, qu'ils soient américains ou chinois ?

En droit fil des propositions que nous formulions déjà dans le rapport « Énergie, l'Europe en réseaux » remis en 2015 au président de la République, il apparaît plus que jamais nécessaire d'encourager les coopérations transfrontalières au niveau européen, à la fois entre réseaux de transport et réseaux de distribution. Cette dimension est notamment fondamentale en ce qui concerne le déploiement des réseaux intelligents et le soutien massif à l'innovation et aux investissements à venir dans l'intelligence artificielle.

Mais au-delà, la logique libérale, principalement mise en œuvre jusqu'à présent, ne doit-elle pas désormais s'accompagner d'un véritable contrôle des opérateurs extracommunautaires, afin de s'assurer notamment que ceux-ci œuvrent dans le sens des intérêts européens, y compris en termes de sécurité énergétique ? C'est tout le sens, utile, de la proposition de règlement – actuellement en débat – visant à créer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union.

Dans cet esprit, pourraient aussi être envisagés des dispositifs visant à la sauvegarde des opérateurs d'infrastructures énergétiques européens, via la création d'un système d'actions spécifiques (*golden shares*), détenues au niveau étatique ou communautaire (16 États sur 28 ne possédant pas de dispositif interne de contrôle des mouvements de capitaux extra européens). Il s'agirait ici de permettre à la puissance publique de disposer d'une capacité de blocage des décisions qui iraient à l'encontre de l'intérêt commun. Même si le système des *golden shares* est jugé par la Cour

de Justice de l'UE (CJUE) comme contraire aux règles de libre circulation des biens au sein de l'Union, différentes entreprises en bénéficient sur le continent, à l'exemple de Volkswagen dont 20 % du capital est possédé par le Land de Basse-Saxe au travers de ce dispositif. Comme dans le cas de Volkswagen, il ne s'agirait pas d'interdire une mobilité du capital, mais bien de conserver une capacité permettant d'agir sur les décisions stratégiques de l'entreprise.

Avant d'en arriver à de tels dispositifs de sauvegarde, il apparaît en tout cas aujourd'hui nécessaire de repenser fondamentalement la coopération énergétique entre la Chine et l'Europe. La conviction sur l'urgence des transformations à engager étant partagée, cette coopération doit désormais s'inscrire dans un monde multipolaire où la transition énergétique est envisagée de manière globale et nécessairement multilatérale, au sens où le président de la République l'a justement souligné lors de la dernière Assemblée générale de l'ONU, le 26 septembre dernier. Ce qui suppose, de manière subséquente des relations commerciales, notamment en matière énergétique, justes, équilibrées et non asymétriques.

Le défi de la réciprocité

L'Union européenne et la Chine, comme l'a montré le 20^e sommet UE-Chine du mois de juillet 2018, partagent de nombreuses préoccupations internationales, notamment quant aux enjeux majeurs liés au changement climatique.

Sans l'appui décisif de Pékin, l'accord historique obtenu lors de la COP21 n'aurait à l'évidence pas vu le jour il y a trois ans.

Cette vision commune a été rappelée par la France et la Chine le 30 novembre 2018, à l'avant-veille de l'ouverture de la COP24, à Katowice. Les deux pays disent partager une « compréhension commune des défis mondiaux en matière de climat et d'environnement » et rappellent « l'importance de la mise à

disposition de financements climatiques pour les pays en développement ».

« Les effets des changements climatiques menacent la réduction de la pauvreté et le développement humain », écrivent les deux pays, conscients qu'« il ne reste que quelques années, pas même le temps d'une génération, pour faire de la transition vers une civilisation durable et écologique une réalité ».

Paris et Pékin abordent également, dans cette déclaration conjointe, le grand rendez-vous de 2019 : le sommet sur l'ambition climat qui sera organisé en septembre 2019 par le secrétaire général des Nations unies, António Guterres. France et Chine « coopéreront étroitement pour faire de ce sommet un moment déterminant visant à accélérer l'action, à accroître l'ambition, ainsi qu'à mobiliser les ressources nécessaires pour parvenir à une transition écologique. » Ainsi, la France et la Chine affirment être « attachées à faire du Fonds vert pour le climat un mécanisme de financement efficace, contribuant à répondre au besoin d'investissements durables et de financements verts ».

Cet axe sino-français, et plus généralement sino-européen, reste aujourd'hui d'autant plus pertinent que dominant désormais outre-Atlantique des vents « rétroclimatiques » !

Mais pour s'inscrire durablement dans des échanges énergétiques renouvelés, les coopérations énergétiques Chine-UE doivent désormais aussi être placées sous le sceau d'un partenariat équilibré. Puisque Pékin et Bruxelles sont conscients que la coopération sur la question du climat, et en corollaire de l'avenir de l'énergie, ainsi que sur les échanges économiques et technologiques (propriété intellectuelle, investissements...) est nécessaire à leur développement, il ne manque plus désormais qu'une formalisation claire du contenu, mais aussi des limites de ce partenariat.

Pourquoi, par exemple, ne pas envisager une approche commune Afrique-Chine-Europe des enjeux essentiels liés à l'accès à l'énergie et à l'électrification du continent africain,

plutôt que d'aborder de manière concurrente ce chantier majeur ?

Paradoxalement, en quelque sorte, l'Europe sera d'autant plus crédible auprès de la Chine, qu'elle aura la capacité de lui montrer que la relation dynamique entre elles deux se fait dans un cadre structuré, aux limites claires. Sanctuariser des domaines de souveraineté, comme les réseaux électriques, reviendrait en ce sens à clarifier les possibilités de coopération dans d'autres secteurs ou sous-secteurs, de l'énergie en particulier, où les Européens peuvent apporter une expertise de grande valeur à leurs partenaires chinois (« *smart cities* »...). Et à faire valoir ainsi le libre accès au marché chinois pour leurs propres entreprises industrielles.

L'Europe ne sera un partenaire crédible et réciproque de la Chine qu'autant qu'elle saura souligner, via une diplomatie économique coordonnée, ses intérêts propres ; ce qui, au final, rassurera son partenaire quant à la continuité de sa volonté et la capacité de conserver un cap stratégique.

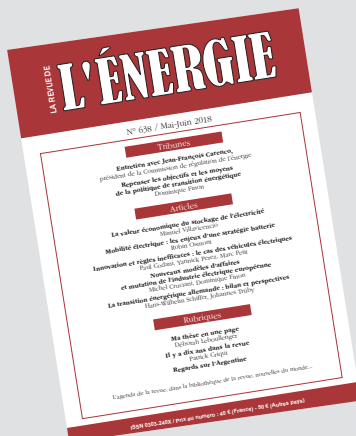
À la vision internationale de la Chine, qui la porte culturellement vers le temps long, l'Europe doit répondre également par une vision de long terme, par la structuration d'un partenariat énergétique et climatique fondamental pour le *xxi*^e siècle, qui ne pourra fonctionner que dans l'échange et la réciprocité. À ces conditions, n'en doutons pas, « avec du temps et de la patience, les feuilles de mûrier se transformeront en robe de soie » (proverbe chinois).

RÉFÉRENCES

Michel Derdevet, « Quand la Chine électrique s'éveille », *La Revue de l'Énergie* n° 559, 2004.

Nicolas Mazzucchi, *Transition énergétique et numérique : la course mondiale au lithium*, Paris, FRS recherches et documents, 05/2018.

S'ABONNER À LA REVUE DE L'ÉNERGIE



Contribuer à une meilleure compréhension des enjeux et des opportunités dans le domaine de l'énergie et partager les meilleures stratégies et politiques pour favoriser la transition vers des systèmes énergétiques plus durables

Je m'abonne à La Revue de l'Énergie pour un an (soit 6 numéros) dès réception du bulletin, en ligne sur www.larevuedelenergie.com ou en remplissant ce formulaire :

- tarif France 211 € TTC (TVA : 5,5 %)
- tarif étranger 230 € TTC (TVA : 5,5 %)

NOUVELLE FORMULE
• Offre intégrale - papier et numérique
• Abonnement 1 an - 6 numéros

M. / Mme Nom : Prénom :
Organisation :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone :
E-mail :

- ou Je joins un chèque à l'ordre de La Revue de l'Énergie.
 Je règlerai à réception de la facture.

Date : Signature :

Bulletin d'abonnement à envoyer à :

La Revue de l'Énergie – 12 rue de Saint-Quentin – 75010 Paris – France

Ou à : abonnement@larevuedelenergie.com

Des tarifs réduits (étudiants, retraités...) existent ; pour en bénéficier, écrire à :
abonnement@larevuedelenergie.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par *La Revue de l'Énergie* pour la gestion de votre abonnement. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier et vous opposer à leur transmission éventuelle en écrivant à la rédaction à : redaction@larevuedelenergie.com

www.larevuedelenergie.com